



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

62^e séance plénière

Mardi 21 mars 2023, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 66 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, conformément au paragraphe 48 de la résolution 77/205, du 15 décembre 2022.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour rendre honneur au formidable travail accompli par celles et ceux qui continuent de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Dans ce domaine, nous devons déployer des efforts constants.

Aujourd'hui, 75 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'héritage des systèmes racistes de l'esclavage, de l'apartheid et de la ségrégation se fait encore sentir dans nos communautés, nos institutions et nos esprits. Tel un virus, le racisme mute et s'adapte aux différentes époques et aux différents contextes. On dit que le racisme est

comme une Cadillac, il y a un nouveau modèle qui sort chaque année. En fait, ses manifestations et ses symptômes peuvent changer, mais l'ampleur du mal qu'il cause demeure intacte. Le racisme et les discours de haine assaillent nos sociétés de toutes parts. Les vieux mensonges ont pris de nouvelles formes, intégrées dans les technologies modernes. En ligne, cette violence prend des apparences nouvelles et secrètes, mais non moins toxiques. Les algorithmes peuvent perpétuer les stéréotypes et les préjugés raciaux. La technologie peut être utilisée pour accroître la surveillance illégale et renforcer les pratiques discriminatoires. S'ils ne sont pas réglementés, les médias sociaux peuvent amplifier des campagnes d'une extrême violence pouvant aller jusqu'à la fomentation de génocides. Les gouvernements et les entreprises technologiques doivent collaborer pour réglementer les plateformes virtuelles et lutter contre la haine, quel que soit le lieu ou le moment où elle se manifeste, dans n'importe quelle langue.

L'élaboration du Pacte numérique mondial est une occasion sans précédent de s'attaquer à la haine en ligne d'une manière qui permette également de lutter contre les discours de haine visant les femmes et les filles et diverses minorités. Des millions d'Africains et de personnes d'ascendance africaine, d'Asiatiques et de personnes d'ascendance asiatique, d'autochtones, de minorités nationales, ethniques et linguistiques, de communautés religieuses et de migrants sont encore victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie, de l'inégalité et de l'exclusion dans divers domaines de leur vie. La plupart des discours

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



préjudiciables sont ancrés dans les concepts de suprématie raciale et suscitent des peurs ataviques. Pire encore, ils enhardissent les extrémistes en légitimant leurs actes de violence.

(l'orateur poursuit en russe)

Combien de fois encore devons-nous témoigner de la dévastation causée par ces méprises discriminatoires ? En 1945, nous avons juré de ne plus jamais permettre cela. Il y a 75 ans, nous nous sommes engagés à tenir la promesse selon laquelle tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Aujourd'hui, nous célébrons ce vœu et cette promesse.

(l'orateur poursuit en français)

Mais est-ce assez ? Répéter ces mots nous poussera-t-il à agir ? Vingt ans après son adoption, comment pouvons-nous mieux incorporer le Programme d'action de Durban, notre ligne directrice pour combattre le racisme, la discrimination raciale et les autres intolérances, dans toutes nos activités ?

(l'orateur reprend en anglais)

Dans les 16 volets de négociation en cours à l'Assemblée générale, où pouvons-nous accorder une plus grande attention à la discrimination raciale ?

(l'orateur poursuit en arabe)

La lutte contre le racisme appelle des efforts collectifs à de nombreux niveaux. Aussi devons-nous travailler ensemble pour parvenir au monde juste et équitable que l'Organisation a été créée pour promouvoir.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous pouvons y parvenir par l'éducation, le dialogue, la sensibilisation et l'introspection, par l'élaboration de politiques justes et par la bonne gouvernance. Nous le devons aux Emmett Till, aux Malik Oussekiné et aux George Floyd de ce monde, à toutes celles et tous ceux qui ont été victimes de cette aberration humaine qu'est le racisme. Nous le devons aux Marcus Garvey, aux Rosa Parks, aux mahatma Ghandi, aux Rigoberta Menchú Tum et aux Nelson Mandela de ce monde, à toutes celles et tous ceux qui ont consacré leur vie à la lutte contre la discrimination et la violence raciale. Tirons les enseignements de leur engagement de toute une vie en faveur de la justice, de l'application du principe de responsabilité et de la paix. Engageons-nous à faire de même.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général *(parle en anglais)* : J'ai le plaisir de me joindre à l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Aujourd'hui, nous nous rappelons du massacre de Sharpeville, qui a eu lieu en 1960, et nous rendons hommage aux héros de la lutte contre l'apartheid, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont combattu le racisme et la discrimination raciale partout dans le monde. La discrimination raciale est une violation des droits humains et de la dignité humaine, profondément néfaste et généralisée, dont nul pays n'est exempt. C'est l'une des forces de division des sociétés les plus destructrices qui soient. Elle est responsable à travers les âges de la mort et des souffrances d'un nombre de victimes insensé. Aujourd'hui, la discrimination raciale et les séquelles de l'esclavage et du colonialisme continuent de détruire des vies, de marginaliser des communautés et de limiter leurs horizons, empêchant des milliards de personnes de donner toute la mesure de leur potentiel. Le racisme n'est pas inné, mais une fois acquis, il peut se déchaîner en une force destructrice sans pareille.

Lorsque les gouvernements et les pouvoirs publics se servent du racisme et de la discrimination à des fins politiques, ils jouent avec le feu. La tolérance officielle et l'approbation tacite de la discrimination raciale peuvent alimenter les tensions et déclencher une conflagration de violence et d'atrocités criminelles. Cela a eu des conséquences catastrophiques tout au long de l'histoire. Nous ne devrions pas avoir besoin de rappeler que le racisme et la discrimination raciale peuvent être des étapes sur la voie du génocide. Inversement, les initiatives et les programmes visant à éliminer la discrimination raciale et à protéger les droits des minorités sont des investissements dans la prévention des crises et dans la paix. L'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés, sans distinction aucune. Mais alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration, nous sommes encore loin d'avoir réalisé l'égalité en dignité et en droits pour tous. On assiste à une montée de la xénophobie, des préjugés et des discours de haine. Les dirigeants politiques font des migrants des boucs émissaires, ce qui a des conséquences désastreuses. Les influenceurs suprémacistes blancs tirent profit du racisme sur les plateformes de médias sociaux. Les

algorithmes de l'intelligence artificielle amplifient et dématérialisent la discrimination raciale. Après une période de prise de conscience accrue du racisme au niveau mondial, on assiste actuellement dans certains pays à un brutal retour en arrière contre les politiques et les pratiques de lutte contre le racisme.

Nous devons résister à ces tendances et les inverser résolument, condamner et éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes. Nous devons prendre des mesures pour remédier au racisme partout, à chaque fois qu'il se produit, y compris par des voies légales. De toute évidence, la société civile joue un rôle important. Aujourd'hui, nous saluons les contributions des organisations qui luttent contre le racisme et appelons tout un chacun à continuer d'appuyer leur action essentielle. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle, je me joins au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour exhorter chaque gouvernement à adopter, d'ici au mois de décembre de cette année, un plan d'action national complet et assorti d'un calendrier pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Ces plans doivent inclure une législation et des politiques antidiscriminatoires fondées sur des éléments probants et des données. Nous disposons de cadres juridiques internationaux et d'engagements mondiaux : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Durban. J'appelle aujourd'hui tous les États à ratifier la Convention et à honorer sans délai leurs obligations et leurs engagements. Nous devons traduire la volonté politique en actions globales, en accordant une place centrale aux personnes victimes du racisme et de la discrimination raciale. Le secteur privé a également un rôle essentiel à jouer. J'invite les entreprises à prendre des mesures urgentes pour éliminer la discrimination raciale dans leurs produits et services, ainsi que sur leur lieu de travail.

(l'orateur poursuit en français)

Au sein de l'ONU, nous progressons dans la mise en œuvre de notre plan d'action stratégique pour l'éradication du racisme. Ma Conseillère spéciale, Mojankunyane Gumbi, et son équipe travaillent avec le personnel du Secrétariat à travers le monde et mettent au point une formation complète sur la lutte contre le racisme. Désormais, des champions de la lutte contre le racisme occupent des postes de haut niveau partout

au Secrétariat. De nombreux membres du personnel participent à des échanges sur la lutte contre le racisme. Et prochainement, un examen indépendant des plaintes antérieures pour racisme et discrimination raciale permettra d'identifier les lacunes et de renforcer l'obligation de rendre compte. Lutter contre le racisme et la discrimination raciale nécessitera des efforts délibérés et coordonnés à long terme, et j'invite l'ensemble du personnel des Nations Unies à faire sa part. À l'ONU et dans le monde entier, nous devons concrétiser les aspirations de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour le bénéfice de toutes les personnes, sans distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. En cette année anniversaire, unissons nos forces pour éradiquer le racisme et la discrimination raciale et défendre la dignité et les droits de toutes et tous, partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, je souhaite consulter les membres en vue d'inviter les personnalités suivantes à faire une déclaration, conformément au paragraphe 48 de la résolution 77/205 et comme mentionné dans ma lettre datée du 17 mars 2023 : le maire de la ville de New York, M. Eric Adams ; la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Mme Ilze Brands Kehris ; et la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Mme Verene Albertha Shepherd.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces personnalités à faire une déclaration à la présente séance ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/554).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Adams.

M. Adams (*parle en anglais*) : En 1948, le monde s'est réuni pour déclarer que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté internationale a pris un engagement historique : celui qu'aucune personne ne devrait être traitée différemment sur la base de sa race ou de sa couleur. Soixante-quinze ans plus tard, nous n'avons pas réussi à atteindre ce sommet de l'équité raciale. Trop de personnes dans le monde subissent encore la haine raciale. Trop de personnes peinent encore à se libérer des chaînes de la violence raciale et de la pauvreté. Des

millions de personnes sont encore laissées de côté, dans les abîmes des déplacements et du désespoir. En tant que deuxième maire noir de la ville de New York, je sais ce que cela fait d'être rejeté. Je comprends la douleur des nombreuses personnes qui se heurtent chaque jour à des obstacles qui les empêchent de saisir leur chance. La discrimination ne connaît pas de frontières. Nous le voyons dans l'enseignement. Nous le voyons dans les soins de santé. Nous le voyons dans les changements climatiques. Nous le voyons dans l'accès à l'eau propre et à une alimentation saine.

Je suis fier de dire que, depuis mon entrée en fonction, la ville de New York joue un rôle de fer de lance dans la lutte contre la discrimination raciale. Notre bureau pour la prévention des crimes de haine, le premier du pays, connaît un certain succès. Rien que cette année, les crimes de haine ont reculé de près de 70 % dans la ville de New York. Nous savons que nous ne pouvons pas agir seuls, c'est pourquoi mon administration investit dans des organisations communautaires pour lutter contre la haine, les préjugés et la discrimination. De plus, nous nous employons à combler le fossé en matière d'égalité des chances en créant davantage d'emplois, ainsi qu'en proposant des formations professionnelles et des logements abordables. Nous renforçons également la confiance et la compréhension entre les cinq arrondissements grâce à notre programme intitulé « Breaking Bread, Building Bonds », qui invite les New-Yorkais à organiser un millier de dîners dans toute la ville. Chaque dîner réunira au moins 10 personnes, toutes issues de cultures et de milieux différents. Et nous accomplissons quelque chose de révolutionnaire. Nous discutons les uns avec les autres. Nous apprenons les uns des autres. Le fait de réunir autour d'un repas des personnes d'origines raciales, ethniques et religieuses différentes nous permettra d'embrasser notre diversité. En tant que groupe organisé, nous ferons front commun contre toutes les formes de haine. Nous réalisons des progrès, mais nous devons continuer à progresser en tant que ville, nation et communauté internationale.

En 2023, la discrimination fondée sur la race, le genre ou l'orientation sexuelle n'a tout simplement plus sa place, où que ce soit dans le monde. Nous ne pouvons pas assister en spectateurs indifférents à la discrimination qui continue de toucher la vie de tant de personnes. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Nous devons entrer dans l'arène et mener le combat ensemble. Nous avons parcouru trop de chemin pour céder aux forces de la complaisance. La tâche ne sera pas facile. Mais nous devons trouver le réconfort auprès de tous ceux qui nous

ont précédés et qui ont tant sacrifié – des figures de proue telles que Nelson Mandela et Martin Luther King, Jr. Il est temps de concrétiser l'héritage qu'ils nous ont légué. Nous ne pouvons pas perdre un instant de plus. Nous devons unir nos forces, du Cap à Queens, et réaffirmer notre attachement à la promesse de l'égalité raciale. Ensemble, nous pouvons atteindre le sommet et bâtir un monde plus égalitaire. Ensemble, nous pouvons mettre fin à la discrimination raciale. Ensemble, nous y parviendrons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Brands Kehris.

M^{me} Brands Kehris (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à la présente manifestation organisée en hommage aux victimes du racisme et de la discrimination raciale, passées et présentes. L'occasion nous est donnée aujourd'hui de rappeler l'origine et l'objectif mêmes de la création de l'Organisation des Nations Unies, qui a été fondée pour rejeter et empêcher l'émergence de systèmes politiques basés sur des idéologies de suprématie raciale qui ont causé des destructions et des dévastations humaines inimaginables. À cette fin, la Charte des Nations Unies a consacré, comme l'un de ses principaux buts, le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Faisant fond sur ce mandat, le Conseil économique et social a créé la Commission des droits de l'homme et l'a chargée d'établir une charte internationale des droits, ce qui a abouti à la Déclaration universelle des droits de l'homme, une constitution pour l'ensemble de l'humanité, qui a été adoptée par l'Assemblée générale il y a 75 ans. L'article 2 est au cœur de ce texte, qui dispose que les principes d'égalité et de non-discrimination constituent la base de tous les autres droits et libertés, ainsi que le fondement de la paix.

Le lien entre l'élimination de la discrimination raciale et la prévention des conflits a aussi été mis en évidence dans la mesure où les deux premiers traités contraignants en matière de droits humains ont été la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cette dernière réaffirme que la discrimination entre les êtres humains pour des motifs fondés sur la race, la couleur ou l'origine ethnique est un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et est susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples ainsi que la coexistence harmonieuse des

personnes au sein d'un même État. Pourtant, le racisme et la discrimination raciale sont encore monnaie courante aujourd'hui.

Leurs manifestations prennent des formes très diverses, directes ou indirectes. Nous le voyons dans le fléau des formes de discrimination croisée. Les femmes autochtones, par exemple, se heurtent à des obstacles exceptionnels qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits. Elles sont touchées de manière disproportionnée par la perte de terres, de territoires et de ressources due aux changements climatiques et à la mise en place de mégaprojets. La discrimination raciale est en outre profondément structurelle, comme peuvent en témoigner les millions de personnes d'ascendance africaine confrontées quotidiennement à un usage excessif de la force, au profilage racial et à d'autres pratiques employées par les forces de l'ordre et d'autres institutions. La discrimination croisée fondée sur la race, l'appartenance ethnique, la nationalité, la langue et l'âge a été très marquée pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale s'est alarmé de la stigmatisation, de l'étiquetage, de la désignation de boucs émissaires et de la mise en cause des Asiatiques et des personnes d'ascendance asiatique dans la propagation du virus. La pandémie a également mis en lumière la fracture numérique et ses effets néfastes sur les enfants autochtones, les enfants d'ascendance africaine et les enfants migrants, car les activités éducatives se sont déplacées vers la sphère privée, empêchant les enfants qui n'avaient pas accès à Internet de s'instruire pendant plus d'un an.

Pourquoi le racisme est-il encore si répandu 75 ans après l'adoption de la Déclaration universelle ? Les raisons vont du manque de volonté politique au déni, voire à la méconnaissance, de la discrimination structurelle au sein des institutions et de la société. Le racisme subsiste du fait de la peur, notamment la peur de perdre sa position dominante ou son pouvoir, et s'exprime aujourd'hui par une nouvelle montée du populisme et de la xénophobie. Pour parvenir à un monde exempt de discrimination raciale, nous devons prendre conscience de sa nature systémique et du fait que la race est une construction sociale, c'est-à-dire une tentative idéologique de légitimer la domination. Il est de notre responsabilité d'agir dès maintenant pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination raciale. Dans le cadre de notre initiative « Droits humains 75 », le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a défini cinq mesures concrètes à prendre

de toute urgence : premièrement, adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques nationales exhaustives, deuxièmement, créer des institutions nationales indépendantes de défense des droits humains et des organismes de lutte contre les discriminations, et renforcer les structures existantes, troisièmement, collecter et publier des données ventilées par race, origine nationale ou ethnique, sexe, genre, âge, statut migratoire et autres facteurs, quatrièmement, garantir la participation effective des groupes raciaux et ethniques à la prise de décisions et aux évaluations publiques, et cinquièmement, envisager de prendre des mesures tangibles pour faire face à l'héritage de la discrimination raciale et rendre une justice réparatrice. J'appelle tous les gouvernements et les autres acteurs à répondre à cet appel.

Rien ne saurait justifier un échec. Nous disposons d'outils et de mécanismes pour orienter notre action. Outre les orientations fournies par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, d'autres organes conventionnels des Nations Unies et la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que les autres procédures spéciales, les deux nouveaux organes d'experts créés il y a deux ans peuvent aider à tracer la voie à suivre. Le Mécanisme international d'experts indépendants est chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre. Il a tenu des consultations avec les États et les personnes concernées, publié des communications sur des cas particuliers préoccupants et effectué des visites dans différents pays. L'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine œuvre, en collaboration avec le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, à l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine. À cet égard, je voudrais souligner qu'il est urgent de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, ainsi que ses processus de suivi. Cela reste une feuille de route essentielle pour parvenir à l'égalité raciale.

Aucune institution ou société n'est à l'abri du racisme, mais chaque gouvernement et chaque personne a la responsabilité de veiller à ce que la courbe de l'humanité tende vers la justice, pour paraphraser Martin Luther King Jr. En rejetant le racisme et la discrimination raciale, nous défendons la dignité humaine et

contribuons à la coexistence pacifique entre les peuples et les États en protégeant les sociétés pluralistes et diversifiées. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général nous le rappelle, la diversité humaine est un atout, et non une menace. Célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle en prenant des mesures concrètes pour rendre hommage à toutes les personnes qui ont souffert du racisme et en concrétisant la vision des fondateurs de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Shepherd, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

M^{me} Shepherd (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, c'est un immense honneur pour moi d'être ici et de me joindre à la communauté mondiale pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, proclamée par l'Assemblée générale en 1966 pour honorer la mémoire des personnes tuées et blessées dans le cadre de la lutte menée contre l'apartheid à Sharpeville, en Afrique du Sud, le 21 mars 1960.

Cette commémoration coïncide cette année avec le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale en 1948. À cet égard, je voudrais rendre hommage à tous nos prédécesseurs qui ont courageusement ouvert la voie pour mettre fin à la laideur de la discrimination raciale et du racisme à une époque où le monde se remettait des horreurs et des blessures de la Seconde Guerre mondiale, qui a également été le résultat de la haine raciale.

Au fil de ses 30 articles, la Déclaration universelle des droits de l'homme établit une feuille de route pour le fonctionnement des sociétés et le respect et la défense des droits de tous les peuples. L'article premier énonce à juste titre que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. L'article 2 souligne que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation, autant de principes repris et amplifiés par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Il est vrai que bien des États ont pris progressivement un certain nombre de mesures, à titre individuel ou en commun, pour proscrire et combattre la discrimination raciale et le racisme. Sur le plan national, beaucoup ont promulgué des lois interdisant la discrimination. Des institutions de lutte contre le racisme et des organismes de promotion de l'égalité ont vu le jour, et des stratégies ont été mises en place afin d'encourager la tolérance et la compréhension et d'accélérer l'intégration des minorités ethniques et nationales, ainsi que des non-nationaux, qui rencontrent des obstacles et se heurtent à la marginalisation à différents niveaux. Ces mesures s'attaquent aux préjugés fondés sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité ou l'origine ethnique, qui ont souvent pour effet de mettre les populations concernées à l'écart du reste de la société. Sur le plan international, nombre d'institutions et de mécanismes importants ont été créés, notamment par l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et l'organe qui l'a précédé. La lutte contre la discrimination raciale et le racisme a trouvé son point d'orgue dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban et s'est maintenue depuis lors au sommet de l'ordre du jour international. De nouveaux États ont ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui jouit à présent d'une reconnaissance presque universelle parmi les États, et je suis très honorée de présider le Comité chargé de l'application de cet instrument. En somme, les progrès sont indéniables, et nous devons garder le cap.

Néanmoins, ces avancées importantes ne doivent pas faire oublier les grands défis et le puissant mouvement de résistance qui freinent les efforts mondiaux et qu'il faut encore surmonter, notamment la résurgence du populisme nationaliste et de l'idéologie suprémaciste basée sur des idées de supériorité raciale, qui menacent les valeurs auxquelles toutes les nations souscrivent, la montée des discours de haine raciste, parfois tenus par des personnalités publiques et politiques, y compris sur les médias sociaux, et les récents meurtres et massacres en masse, particulièrement odieux, de personnes d'ascendance africaine. Les droits des migrants continuent d'être niés. Bien des groupes sont toujours victimes d'inégalités de longue date, y compris des inégalités remontant au colonialisme et à la traite transatlantique des esclaves, qui appellent des réparations dont la communauté internationale ne s'est pas encore acquittée dans la mesure qui convient.

J'encourage les États à redoubler d'efforts, dans le cadre d'une mobilisation ferme sur le plan individuel

et à l'échelle mondiale, pour mettre fin en pratique à la discrimination raciale, au racisme et à la xénophobie ; à réfléchir aux causes profondes des stéréotypes négatifs persistants contre certains groupes nationaux et ethniques, et à s'employer à les déconstruire ; à élaborer une législation robuste contre la discrimination raciale et à l'appliquer efficacement ; à œuvrer en faveur d'une culture de la tolérance et de l'égalité raciale dans leurs sociétés, qui sont de plus en plus diverses ; à se servir de l'éducation pour faire évoluer les mentalités. Il faut que la communauté internationale s'engage aujourd'hui à travailler ensemble ; à bâtir des ponts et à créer des synergies ; à maintenir vivant l'héritage de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; à garantir que chacun et chacune jouissent de la même dignité et des mêmes droits, sans craindre l'exclusion ou la négation. Nous devons non seulement défendre ces idéaux, mais aussi les réaliser, en particulier par l'éducation aux droits humains, afin que nous puissions passer la flamme de notre lutte contre la discrimination raciale aux générations suivantes. Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que ces 69 Sud-Africains, dont Wiggi Bakela, James Beshe, Miriam Lekitla et Paulina Mafulatse, soient morts en vain. Afin de lutter contre l'oubli, nous devons nous servir de l'enseignement de l'histoire pour faire mieux connaître le passé. Pour reprendre les mots du Jamaïcain Marcus Mosiah Garvey :

« Un peuple qui ne connaît pas son passé, ses origines et sa culture ressemble à un arbre sans racines ».

Il nous faut développer ces racines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Turay (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué l'importante séance de ce jour à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, dont le but est de promouvoir et d'encourager le respect universel et effectif des droits humains et des libertés fondamentales de toutes et tous, sans distinction. Nous insistons une fois encore sur la nécessité pour les États Membres d'adopter toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer

la discrimination raciale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et de prévenir et de combattre les doctrines et pratiques racistes de manière à favoriser l'entente entre les races et à bâtir une communauté internationale exempte de toute forme de ségrégation et de discrimination raciales.

Le Groupe des États d'Afrique est convaincu que toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est fautive, moralement condamnable et socialement injuste, et que rien ne saurait justifier, où que ce soit dans le monde, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique. Nous sommes déçus que des manifestations de discrimination raciale continuent d'exister dans certaines parties du monde, sur la base de la supériorité et de la haine raciales et de politiques d'apartheid, de ségrégation et de séparation. L'édification d'un avenir juste passe par la réparation d'un passé injuste. Nous avons tous la responsabilité de faire preuve de solidarité pour combattre la pauvreté et l'exclusion, d'investir dans l'éducation et de rétablir la confiance et la cohésion sociale. Conformément à nos obligations et à nos engagements internationaux en matière de droits humains, nous devons renforcer notre volonté politique, prendre des mesures concrètes et accélérer l'action menée au profit de la justice et de l'égalité raciales. Nous devons nous élever contre les discours de haine et le harcèlement, en ligne et hors ligne. Le Groupe des États d'Afrique rappelle les plans élaborés pour une action déterminée, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Durban et leurs processus de suivi. Nous nous félicitons des étapes franchies en vue d'éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous réaffirmons que la Déclaration incarne l'engagement ferme de la communauté internationale à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée aux niveaux national, régional et international. Nous sommes conscients que le racisme est un problème mondial et que nous devons tous le combattre dans le cadre d'un effort universel.

En adoptant la Déclaration et le Programme d'action de Durban par consensus en 2001, les États Membres ont décidé de garantir la justice, le développement, l'état de droit et le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour toutes et tous. Ils se sont engagés, collectivement et individuellement, à mettre en œuvre la feuille de route de la Déclaration, qui décrit comment la communauté internationale doit donner suite à ses engagements d'empêcher le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance

qui y est associée à l'avenir et d'accélérer la dynamique permettant de faire de la lutte contre ce fléau une réalité. Nous félicitons les États Membres qui, depuis l'adoption historique de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ont adopté des mesures législatives et administratives pour combattre efficacement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, sous toutes leurs formes. Surtout, nous remercions tous les États Membres qui apprécient à sa juste mesure et encouragent la mise en avant du savoir des personnes d'ascendance africaine, notamment par la reconnaissance et la valorisation de leur culture, de leur patrimoine et de leur développement et par la contribution à leurs économies dans l'intérêt de toute l'humanité.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban soulignent l'importance d'une action préventive et concertée, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation. Nous sommes convaincus qu'une éducation de qualité, l'élimination de l'analphabétisme et l'accès de toutes et tous à un enseignement primaire gratuit demeurent une nécessité et non une option. L'éducation contribue à promouvoir l'ouverture des sociétés, l'équité, la stabilité, l'harmonie et l'amitié entre les nations et les peuples, ainsi que le développement d'une culture de la paix, et à favoriser la compréhension mutuelle, la solidarité, la justice sociale et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

Nous reconnaissons que si la mondialisation ouvre de vastes perspectives en matière de développement, ses bienfaits sont inégalement répartis, contrairement aux charges qu'elle impose. Nous plaidons en faveur de la prévention et de l'atténuation des effets néfastes de la mondialisation. Ces effets exacerbent, entre autres, la pauvreté, le sous-développement, les vulnérabilités, l'exclusion sociale, l'homogénéisation culturelle et les disparités économiques au sein des États et entre eux.

Le Groupe des États d'Afrique affirme qu'il est nécessaire de tirer parti au maximum des bienfaits de la mondialisation en renforçant et en dynamisant, entre autres, la coopération et les partenariats internationaux en vue d'accroître l'égalité des possibilités d'échanges commerciaux, d'accès aux marchés, de développement d'infrastructures, de transfert de technologies, de croissance économique et de développement durable, conformément au droit au développement, au Programme d'action d'Addis-Abeba et à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme de développement

durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Agence de développement de l'Union africaine.

Le Programme 2030 laisse envisager un monde où seraient universellement respectés les droits humains, les libertés fondamentales, la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité, la non-discrimination ainsi que la diversité raciale, ethnique et culturelle, qui sont autant de conditions essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous sommes d'avis que les États Membres devraient renforcer la protection contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en veillant à ce que toutes les personnes disposent de recours utiles et suffisants et aient le droit de saisir les tribunaux et d'autres instances nationales compétentes afin d'obtenir une réparation et une satisfaction équitables et suffisantes pour tout dommage résultant d'une telle discrimination. Nous sommes convaincus que la justice réparatrice est essentielle à l'instauration de l'égalité raciale. Les réparations pour l'esclavage et le colonialisme doivent comprendre non seulement la justice et l'obligation de répondre de torts historiques, mais aussi l'élimination des séquelles dues aux inégalités, à la subordination et à la discrimination raciales qui ont été érigées sous l'esclavage, l'apartheid et le colonialisme.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique réaffirme son attachement à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous appelons tous nos partenaires et la communauté internationale à définir les moyens de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment en unissant nos efforts pour concrétiser pleinement le Programme 2030, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et au droit au développement. Il est important de lutter ensemble contre ce fléau, compte tenu des inégalités économiques et de la pauvreté qui sévissent dans les différents pays et régions du monde.

Nous pensons que se souvenir des injustices du passé, quels que soient le lieu et l'époque où elles se sont produites, et condamner sans équivoque les tragédies provoquées par le racisme conduira à l'édification de sociétés fondées sur la justice, l'égalité et la solidarité. Seuls nos efforts concertés et appuyés nous permettront de construire un avenir commun, fondé sur notre humanité commune, à condition d'assurer une mondialisation

pleinement inclusive et équitable pour chacune et chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Bahamas, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Smith (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Nous continuons à nous souvenir de celles et ceux qui, en raison d'injustices du passé, ont été victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et nous leur rendons hommage. Nous n'oublions cependant pas que nous avons encore du pain sur la planche, car ces injustices, même si elles ont changé de forme, continuent d'être commises.

Nous saluons les progrès considérables accomplis au fil des ans grâce aux différents plans d'action, tels que la Déclaration et le Programme d'action de Durban et ses processus de suivi, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le programme de transformation pour la justice et l'égalité raciales (A/HRC/47/53, annexe) et l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, récemment créée.

Néanmoins, nous notons également qu'il reste beaucoup à accomplir et que toutes les formes de discrimination, en particulier à l'égard des peuples autochtones, des minorités, des minorités religieuses, des femmes, des filles et des personnes d'ascendance africaine, ainsi que les discriminations sociales, économiques et financières, restent omniprésentes. Nous réaffirmons donc sans équivoque notre engagement à éliminer ces fléaux.

Alors que le monde va résolument de l'avant à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous constatons ses répercussions sur la jouissance des droits humains ainsi que ses effets néfastes disproportionnés sur les groupes de personnes qui étaient les plus exposés. Cela inclut l'ensemble des inégalités structurelles sous-jacentes touchant les personnes les plus vulnérables.

Les progrès insuffisants réalisés en matière d'égalité des genres et la persistance de la violence à l'égard

des femmes et des filles, combinés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, engendrent des formes multiples et aggravées de discrimination fondée sur le sexe. Nous devons faire davantage pour renforcer l'autonomie de toutes les femmes et de toutes les filles en éliminant les stéréotypes liés au genre dans tous les domaines de la vie, en particulier dans le contexte de l'innovation, du changement technologique et de l'éducation à l'ère numérique. En outre, nous devons redoubler d'efforts pour éliminer la discrimination raciale et fondée sur le genre et, à cet égard, promouvoir et adopter des approches tenant compte des questions de genre dans les politiques, les stratégies et les programmes d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Nous réaffirmons notre appui à la création toute récente de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine et à la Décennie internationale des langues autochtones. Nous reconnaissons le rôle inestimable de nos peuples autochtones et la nécessité de veiller à ce qu'ils soient véritablement représentés dans ces enceintes et puissent y participer sur un pied d'égalité en partageant leurs connaissances et leurs compétences.

L'Amérique latine et la Communauté des Caraïbes sont composées de pays multiethniques, multiculturels et multilingues dont la diversité s'exprime à travers les races, les couleurs de peau, les ascendances et les origines nationales et ethniques qui caractérisent la région. Nous demeurons donc attachés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine d'Amérique latine et des Caraïbes, proclamée le 1^{er} janvier 2014, et entendons continuer de renforcer la coopération régionale et internationale, conformément aux objectifs et aux aspirations sous-tendant cette proclamation.

Alors que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine prendra fin en 2024, le Groupe est favorable à la proclamation d'une deuxième décennie afin de garantir que la plus haute attention politique soit maintenue à l'égard de ce processus et de tenir nos engagements en matière de reconnaissance, de justice et de développement.

Nous nous réjouissons à l'idée de participer en mai prochain à la deuxième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine et d'appuyer ses initiatives destinées à améliorer la sécurité, la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine.

Pour conclure, les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes réaffirment leur détermination à agir contre toute discrimination raciale sous toutes ses formes, commise contre des êtres humains, qui naissent libres et égaux en dignité et en droits, et qui ont la capacité de participer de manière constructive au développement et au bien-être de leurs sociétés si on leur en donne l'occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Dostert (Luxembourg) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La commémoration d'aujourd'hui nous rappelle que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sont enracinés dans toutes les sociétés du monde. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le racisme est un fléau mondial profondément enraciné, qui transcende les générations et perpétue l'inégalité, la discrimination et la marginalisation.

Il est indéniable que le racisme et la discrimination raciale sous toutes leurs formes sont en hausse dans le monde entier, privant les personnes de la jouissance de leurs droits de l'homme. Les idéologies nationalistes et populistes alimentent souvent le racisme. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les inégalités préexistantes ainsi que l'étendue et l'impact de toutes les formes de racisme. Le racisme fait activement obstacle à un rétablissement inclusif et durable après la pandémie.

Chaque fois que le racisme se manifeste, il est de notre devoir de le dénoncer, de le condamner et de montrer l'exemple. Il faut lutter contre les discours de haine raciste, et les crimes motivés par le racisme doivent être stoppés. Nous devons rejeter et contrer toutes les formes de harcèlement, de discours de haine, de violence et d'incitation à la violence, en ligne et hors ligne, et nous devons être solidaires des victimes du racisme et leur donner les moyens d'agir à travers nos actions, en reconnaissant et en démantelant les structures sociétales qui perpétuent un racisme profondément enraciné. Nous devons aussi renforcer la mise en œuvre des obligations découlant du droit international déjà

en place et adapter constamment la réponse juridique au niveau national pour faire face aux nouveaux défis. Nous devons également nous attaquer au racisme par l'intermédiaire de sources fiables d'information, de connaissance et de responsabilité.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que nous renouvelions notre engagement en faveur de la mise en œuvre complète et effective de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cette convention historique a été adoptée en 1965 et reste plus que jamais d'actualité. La Convention reste l'instrument international central de lutte contre la discrimination raciale dans le monde. En tant qu'États parties, nous devons redoubler d'efforts pour faire de l'objectif de la Convention, à savoir un monde exempt de toute discrimination raciale, une réalité. Nous appelons à la ratification universelle de cette convention essentielle.

Nous reconnaissons également le travail essentiel du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui surveille la mise en œuvre effective de la Convention en examinant les rapports des États parties et en émettant des recommandations par pays et des recommandations générales. Nous soutenons aussi fermement l'important mandat du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme. La transmission par le Rapporteur spécial d'appels et de communications urgents aux États concernant des violations présumées du droit international en matière de droits de l'homme, les visites d'enquête dans les pays et la présentation de rapports au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale créent des mécanismes de responsabilisation efficaces que nous devons tous suivre. En outre, nous sommes prêts à participer à la deuxième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine en 2023, et nous sommes impatients de voir comment elle contribuera à la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et à la pleine jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

La commémoration d'aujourd'hui est également l'occasion de souligner le rôle important des enfants et des jeunes dans la lutte contre le racisme. Les jeunes et les défenseurs des droits de l'homme du monde entier, en ligne et hors ligne, continuent de réclamer des

mesures progressistes dans la lutte contre le racisme. Nous devons aux jeunes et aux générations futures d'entendre leurs voix et d'embrasser la diversité dans notre effort commun pour lutter contre toutes les formes de racisme et créer des sociétés tolérantes et inclusives.

La lutte contre le racisme ne peut être gagnée qu'en s'attaquant aux causes profondes de l'inégalité raciale, en protégeant les droits des personnes appartenant à des groupes marginalisés, en renforçant l'éducation dans les écoles, en redoublant d'efforts pour contrer les groupes extrémistes et en prenant des mesures concrètes pour prévenir et combattre le racisme, l'objectif final étant son éradication. Dans ce combat commun, nous sommes guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et soutenons le principe fondamental selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis pour commémorer cette journée importante.

Je tiens à remercier le Secrétaire général Guterres de sa présence et de sa déclaration, et je remercie plus particulièrement le maire Adams de sa présence parmi nous aujourd'hui et de ses observations audacieuses.

Les années précédentes, à l'occasion de cette séance commémorative, j'ai fait part de mes expériences personnelles en matière de discrimination raciale. Mais aujourd'hui, je souhaite raconter une autre histoire, une histoire dont je n'avais jamais entendu parler jusqu'au début du mois, lorsqu'une chaîne d'information locale de Baton Rouge, en Louisiane, d'où je suis originaire, a fait un reportage à ce sujet. Cette histoire raconte comment un membre de ma famille, le cousin de ma mère, Vincent Smith, s'est battu pour obtenir le droit de vote pour sa famille et pour d'autres.

Vincent vit dans la paroisse de West Feliciana, en Louisiane rurale, où il a passé toute sa vie. En 1965, West Feliciana comptait 68 % de Noirs et, à l'époque, pas un seul Noir n'était inscrit sur les listes électorales. Ce n'était pas une coïncidence.

Vincent a travaillé avec une alliée, une jeune blanche de 20 ans originaire de New York, pour mobiliser les Noirs qui avaient compris que leur vie changerait

et s'améliorerait s'ils exerçaient leur droit de vote. Ils ont donc lancé un effort local et construit un véritable mouvement local. Ils ont formé des personnes pour répondre à ce que l'on appelait à l'époque les « questions idiotes » du test raciste sur le droit de vote, un test qui posait aux Noirs des questions beaucoup plus difficiles qu'à leurs voisins blancs.

Lorsqu'il a constaté ce qui se passait, le Ku Klux Klan a brûlé des croix sur les pelouses de leurs voisins et tiré des balles en l'air la nuit. Ce groupe a fait tout ce qui était en son pouvoir pour effrayer et terroriser les électeurs noirs de West Feliciana. Mais Vince et sa communauté ont tenu bon. Ils étaient convaincus qu'ils allaient l'emporter, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils se sont inscrits sur les listes électorales et ont voté. Vincent a dit : « Il faut se battre pour ce en quoi on croit ».

Aujourd'hui, je tiens à rendre hommage aux nombreux héros méconnus qui se sont battus et poursuivent le combat pour éliminer la discrimination raciale, et je tiens tout particulièrement à remercier mon propre cousin d'avoir partagé son histoire avec le monde entier et d'avoir souligné combien il est important de ne pas oublier le combat acharné que lui et d'autres ont dû mener pour nos droits. J'encourage tout le monde à suivre leur exemple et à lutter pour ce en quoi nous croyons tous.

Je sais quelles sont les convictions de l'ONU, car nous célébrons cette année le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme l'affirme la Déclaration, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Cette affirmation profonde n'est pas une opinion ; c'est un fait. Nos droits humains sont inaliénables et indivisibles. Ils sont interdépendants, interconnectés et universels. Aujourd'hui, nous devons nous engager à faire de ces droits une réalité pour tous, partout, indépendamment de la race ou de l'origine ethnique. Et je serai la première à admettre que les États-Unis n'ont pas toujours bien respecté cet engagement. Nous avons une longue histoire de discrimination raciale. Personne ne le conteste, et j'ai moi-même été victime de discrimination. Nous avons encore des défis réels et permanents à relever, qu'il s'agisse de l'héritage persistant de l'esclavage traditionnel et du déplacement des autochtones d'Amérique, de la montée de la haine antisiatique et de l'antisémitisme ou de nombreuses autres formes de racisme qui sont profondément enracinées dans notre histoire et notre culture. Et pourtant, je suis très fière de mon pays et des progrès que nous avons réalisés et

que nous continuons de réaliser pour régler ces questions. L'Administration Biden est résolue à démanteler le racisme structurel, à mettre fin à la discrimination et à lutter contre toutes les formes de xénophobie. Comme l'a dit le Président Biden, faire progresser l'équité n'est pas un projet d'un an, mais l'engagement de toute une génération. C'est la raison pour laquelle il a fait de la promotion de l'égalité raciale et de la lutte contre le racisme systémique une priorité majeure de son administration. Dès son entrée en fonction, il a signé quatre décrets en ce sens. L'année dernière, le Département d'État a publié un plan d'action pour l'équité. Le Secrétaire d'État Blinken a clairement indiqué que l'une des priorités absolues de notre politique étrangère est de faire progresser l'équité, et il a annoncé la nomination d'un représentant spécial pour l'équité et la justice raciales, car la discrimination raciale n'est pas un problème local, mais un problème mondial.

Malheureusement, chaque pays sur Terre connaît une forme ou une autre de racisme. Et dans certains pays et dans certains contextes, cette discrimination devient mortelle. L'ONU a l'obligation d'agir et de défendre les droits humains afin de lutter contre le racisme et la haine sous toutes leurs formes, ainsi que de mettre tout son poids derrière des instances qui diffusent des idées, promeuvent des pratiques exemplaires et nous rassemblent afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie de tous les peuples. C'est pourquoi nous sommes fiers de soutenir l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine. Nous sommes d'ailleurs le seul pays à y avoir apporté une contribution volontaire, et j'encourage les autres à faire de même. Pour cette raison également, l'ONU doit collaborer plus souvent et plus largement avec la société civile afin de lutter contre d'autres formes de racisme.

Comme l'a déclaré Ralph Bunche dans son discours d'acceptation du prix Nobel de la paix, l'Organisation des Nations Unies existe non seulement pour préserver la paix mais aussi pour instaurer le changement, même radical, en évitant les bouleversements violents. J'irais même plus loin. Selon moi, il ne peut y avoir de paix sans justice. Dès lors, procédons à ce changement radical. Faisons de l'Organisation des Nations Unies un lieu où notre humanité commune est reconnue, où nous éliminons le fléau du racisme de toutes nos fondations et où nous rendons hommage aux nombreux héros méconnus qui existent dans le monde, comme mon cousin Vince, et qui se battent pour créer un monde avec moins de haine et davantage d'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'invite vivement tous les participants, quand ils quitteront la salle après le débat d'aujourd'hui, à se rendre à l'entrée des visiteurs et à contempler pendant quelques instants le Mémorial permanent en honneur aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, qui nous renvoie effectivement à l'exemple le plus effrayant de racisme et d'exploitation que nous ayons connu, mais nous rappelle aussi que le fléau du racisme et de la discrimination reste récent et proche.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

Je suis heureux de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cette journée nous rappelle que le racisme et la xénophobie persistent dans le monde entier et que tous les membres de l'Assemblée générale partagent le devoir de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, notamment en luttant contre les actes de discrimination et de violence qui visent des personnes en raison de leur race.

L'Union européenne rejette et condamne toutes les formes de racisme et d'intolérance et reste fermement déterminée à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées, tant au sein de l'Union européenne que dans le reste du monde. Le projet de l'Union européenne repose sur la diversité ; il consiste à rassembler les nations et les peuples et à surmonter les divisions, et il s'appuie sur un cadre juridique solide, y compris en matière de lutte contre la discrimination raciale. Ce cadre a été développé au fil des années pour combattre la discrimination, le racisme, la xénophobie, les discours et les crimes de haine dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne, conformément à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cette convention constitue le fondement de notre action. Il s'agit d'un instrument vivant, à même de relever des défis nouveaux et émergents. Nous devons rester mobilisés pour parvenir à une

adhésion universelle à la Convention et encourager sa mise en œuvre complète et efficace.

Ces dernières années, l'Union européenne a pris un certain nombre de mesures que nous estimons importantes pour combattre la discrimination raciale. En septembre 2020, la Commission européenne a adopté le Plan d'action de l'Union européenne contre le racisme pour la période 2020-2025, son tout premier plan sur la question, qui vise à intensifier la lutte contre le racisme. Ce plan préconise une meilleure application du droit de l'Union européenne, la formulation de nouvelles propositions pour renforcer le cadre juridique et une coordination interne et externe plus étroite. En 2021, nous avons nommé une nouvelle Coordinatrice de la lutte contre le racisme, qui est chargée d'implanter cette lutte au cœur des institutions européennes. En 2021 et 2022, en collaboration avec d'éminents partenaires, la Commission européenne a organisé deux sommets européens contre le racisme. En 2022, nous avons adopté une nouvelle stratégie de ressources humaines pour les institutions européennes, dont l'objectif est de garantir que notre personnel est représentatif de notre société et que notre environnement de travail est exempt de discrimination, inclusif et accessible, afin de permettre à nos équipes d'exploiter pleinement leur potentiel.

En 2021, un cadre stratégique renforcé et réformé de l'Union européenne en faveur des Roms a également été lancé, l'accent étant sur l'égalité, l'inclusion et la participation. La même année, l'Union européenne a présenté sa toute première stratégie complète de lutte contre l'antisémitisme et de promotion de la vie juive dans l'Union européenne. L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la montée en puissance des discours et des crimes de haine à cet égard. Depuis 2008, l'incitation publique à la violence ou à la haine pour différents motifs, notamment la race, la couleur, la religion, l'ascendance et l'origine nationale ou ethnique, constitue un délit dans l'ensemble de l'Union européenne. Des efforts considérables ont également été faits au sein de l'Union européenne pour garantir l'application effective de la législation grâce à un appui ciblé aux États membres et à leurs services de police. Un chapitre du Plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie est consacré aux mesures à prendre pour protéger les personnes et mettre fin aux inégalités, aux discriminations et à l'exclusion.

Au sein de l'ONU, l'Union européenne participe de manière constructive aux travaux du Conseil des droits de l'homme dans le domaine de la lutte contre

le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le monde entier. Nous nous intéressons de près aux délibérations consacrées au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ainsi qu'aux négociations relatives aux résolutions connexes du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'une réflexion générale s'impose sur la manière de mieux garantir la participation universelle aux efforts qui sont menés dans le monde pour éliminer le racisme, et nous estimons que, pour être efficace, le débat qui entoure la Déclaration et le Programme d'action de Durban doit être inclusif. Les initiatives et décisions pertinentes doivent être fondées sur un consensus, et les ressources disponibles doivent être utilisées en priorité pour soutenir des mesures concrètes de lutte contre le racisme et contre toutes les formes de discrimination sur le terrain.

En tant qu'Organisation des Nations Unies, il est de notre devoir commun de combattre le fléau du racisme. Nous ne pourrions le faire efficacement qu'en surmontant nos divisions et en recherchant, de manière consensuelle, les moyens d'accomplir de véritables progrès au service de notre objectif commun, à savoir un monde exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade, qui va s'exprimer au nom de la Communauté des Caraïbes.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Je saisis cette occasion pour vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière commémorative de l'Assemblée générale afin de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous remercions également les intervenants de haut niveau de leur participation à la séance de ce matin.

Chaque année, nous nous réunissons à l'occasion de cette journée pour reconnaître une vérité à la fois simple et universelle : tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies défend sans relâche les droits énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en vertu de laquelle tout être humain peut se

prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont proclamés sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. Même si des progrès ont été accomplis au cours des 75 dernières années, nous sommes toujours contraints de combattre le fléau du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dans de nombreuses régions du monde.

La CARICOM est vivement préoccupée par l'augmentation des incitations à la haine et à l'intolérance, notamment au travers des technologies nouvelles et émergentes, et condamne fermement le profilage racial et la propagation de stéréotypes négatifs pour quelque motif que ce soit et contre quelque personne que ce soit.

La perpétuation du racisme structurel et de la discrimination par le biais de barrières à l'emploi, d'inégalités dans le développement de carrière sur la base de la race ou de l'origine ethnique et de déplacements systémiques va directement à l'encontre de l'engagement pris de longue date par l'Organisation en faveur du progrès social et de meilleures conditions de vie.

En effet, ces actes de discrimination commis contre les minorités et les personnes les plus vulnérables alimentent la division, l'isolement, les idéologies malveillantes et, dans de nombreux cas, les discours de haine, la violence et les crimes de haine. La lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est donc une condition *sine qua non* pour faire progresser le développement durable et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

La communauté internationale a accompli des progrès en matière de sensibilisation en vue de réduire la stigmatisation sociale et la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine. Toutefois, alors que la fin de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine approche à grands pas, la CARICOM est convaincue que beaucoup laisse encore à désirer et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Des siècles de colonialisme et d'esclavage ont laissé un sombre héritage de discrimination raciale, dont les manifestations ne sont pas seulement ancrées dans nos sociétés, mais prennent aussi continuellement de nouvelles formes et entravent le développement. Aujourd'hui, les personnes d'ascendance africaine sont toujours confrontées à des lois nationales discriminatoires qui les empêchent de jouir pleinement de leurs

droits humains, notamment l'accès à un travail décent, l'accès à des soins de santé de la meilleure qualité possible, l'accès à la justice et le droit à la vie.

Le racisme systémique appelle une réponse systémique. L'injustice et l'immoralité persistantes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ne permettent pas d'instaurer la confiance dans le fait que l'égalité entre tous les hommes est bien reconnue. C'est avant tout en exprimant des remords pour les graves atrocités commises et en prenant des mesures pratiques reconnaissant la nécessité d'une justice réparatrice que nous tracerons le chemin indispensable vers la guérison, le rétablissement de la dignité et le progrès pour les personnes d'ascendance africaine.

La CARICOM saisit cette occasion pour réaffirmer son soutien au projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine en tant qu'élément important devant être concrétisé dans le cadre du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Il est essentiel que cette déclaration s'accompagne d'actions concrètes visant à réparer les torts causés par l'esclavage, la traite des esclaves, la traite transatlantique, le colonialisme, l'apartheid, le génocide et les tragédies passées infligées à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Les mesures globales de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui avaient été recommandées par la Déclaration et le Programme d'action de Durban restent malheureusement d'actualité. C'est dans cette optique que la CARICOM demande davantage de moyens financiers de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, en vue d'appuyer son mandat et de faire entendre les voix des personnes d'ascendance africaine sur le chemin de la reconnaissance, de la justice et du développement.

Par ailleurs, nous appelons la communauté internationale à faire respecter les normes de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et nous demandons aux États Membres de mettre en place et d'appliquer pleinement des lois antidiscriminatoires pour faire face aux problèmes systémiques qui contribuent à dévaloriser les personnes d'ascendance africaine et à les priver de leurs droits. En effet, notre destin commun de paix et de prospérité durables en dépend.

M^{me} Pereira Gomes (Brésil) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, alors que le monde célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, nous rappelons également la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a 75 ans. L'article premier de la Déclaration dispose que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Nous constatons pourtant avec regret que de nombreuses personnes souffrent encore du racisme et de la discrimination raciale dans le monde. La lutte contre le racisme était déjà urgente il y a 75 ans, et elle l'est toujours aujourd'hui, en particulier au moment où l'intolérance se généralise et où des discours haineux se propagent, tant en ligne que hors ligne.

Conscient de la gravité de la situation, le Brésil tient à lutter contre la discrimination raciale et à protéger les droits des personnes d'ascendance africaine. À cette fin, notre gouvernement a récemment créé le Ministère de l'égalité raciale afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques plus ciblées en matière de questions raciales.

Le Brésil participe activement aux négociations sur le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui a abouti à la création de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, dont la première session s'est tenue à Genève l'année dernière. Nous attendons avec impatience la deuxième session, qui se tiendra ici à New York en mai.

Par ailleurs, le Brésil a pris part aux négociations relatives à la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes d'ascendance africaine, qui devrait être adoptée à la fin de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine en 2024.

Nous sommes heureux de signaler que le Brésil et les États-Unis, deux pays qui comptent un grand nombre de personnes d'origine africaine, ont récemment repris leur plan d'action conjoint pour l'élimination de la discrimination raciale et ethnique, qui vise à établir une plateforme de coopération pour lutter contre la discrimination raciale et favoriser l'échange de bonnes pratiques dans plusieurs domaines.

Le Brésil compte de nombreuses personnes d'origine africaine, et nous en sommes très fiers. Depuis 1988, notre Constitution fédérale dispose que le racisme constitue une infraction imprescriptible pour laquelle il n'est pas admis de libération sous caution. Cette année, une nouvelle loi a été promulguée pour

assimiler au racisme l'utilisation d'insultes raciales, qui était auparavant considérée comme un délit mineur, et cette infraction est désormais assortie d'une responsabilité accrue.

Parmi les mesures que nous avons prises et qui concernent directement les personnes d'ascendance africaine figure l'adoption d'un large éventail d'actions positives et de quotas dans les universités publiques et la fonction publique. Depuis l'adoption des quotas dans les universités, il y a une dizaine d'années, l'admission d'étudiants d'ascendance africaine, d'étudiants autochtones et d'étudiants à faible revenu a doublé au Brésil. Ces quotas contribuent à réduire les inégalités à court et à long terme et ont eu des effets positifs sur l'élimination des stéréotypes négatifs à l'égard de la population afrodescendante.

Je conclurai en évoquant le dialogue qui a été engagé avec le Conseil des droits de l'homme et les procédures spéciales en matière de discrimination raciale. Il convient de mentionner que le Brésil a confirmé la visite, dans le courant de l'année, du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre. De plus, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a évalué les rapports du Brésil en novembre dernier.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant des Bahamas au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 21 mars 1960, dans la ville de Sharpeville, en Afrique du Sud, 69 personnes ont été tuées par les forces de l'ordre, 180 blessées et près de 12 000 emprisonnées à la suite d'une manifestation contre le système de discrimination raciale institutionnalisé connu sous le nom d'apartheid. En l'honneur de ces martyrs, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque année le 21 mars.

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et ont la capacité de participer de manière constructive au développement et au bien-être de leur société. Cependant, comme indiqué précédemment, la pratique systématique du racisme et de l'intolérance a été une constante dans l'histoire de l'humanité. Par l'intermédiaire de ses différents organes, l'Organisation des Nations Unies a mis en place un ensemble d'instruments, de mécanismes et

d'instances de discussion et d'analyse en vue d'éliminer la discrimination. Ainsi, la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban, a marqué un tournant dans la compréhension des mécanismes permettant d'éradiquer le racisme et la discrimination raciale.

Les discussions qui ont eu lieu à Durban et les conclusions qui y ont été adoptées sont puissantes dans la mesure où elles ont permis aux mouvements sociaux, aux États et aux organisations internationales de disposer des éléments conceptuels, politiques et symboliques nécessaires pour réécrire une histoire mutilée par le colonialisme et le néocolonialisme. À cet égard, je reviendrai plus particulièrement sur la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024 (résolution 68/237), un cadre programmatique qui repose sur le principe selon lequel les États pourront se concentrer sur l'élaboration de politiques publiques visant à assurer la prise en considération, la justice et le développement des personnes d'ascendance africaine au cours de ces 10 années.

En outre, dans le cadre de la Décennie internationale, les États sont invités à identifier les raisons pour lesquelles les personnes d'ascendance africaine ne sont pas en mesure d'exercer pleinement leurs droits humains, à reconnaître que les États ont joué un rôle substantiel dans la violation des droits de ces personnes par le biais de la discrimination structurelle et à adopter des mesures qui, dans le respect des cadres réglementaires nationaux et constitutionnels en vigueur, permettent aux communautés afrodescendantes de cesser d'afficher les pires indicateurs socioéconomiques.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine touche bientôt à sa fin et, bien que des progrès aient été accomplis, dans certains endroits plus que dans d'autres, il est indéniable que le racisme, la discrimination et l'intolérance persistent, que ces pratiques portent atteinte aux droits des personnes et qu'elles minent le tissu social. En ce 21 mars, nous appelons les États Membres à s'engager individuellement et la communauté internationale à s'engager collectivement à poursuivre leurs efforts pour promouvoir l'édification de sociétés libérées du racisme, de la discrimination et de l'intolérance, des sociétés plus équitables et plus inclusives, fondées sur la tolérance et le respect de la diversité. Ces principes sont mis en avant et respectés dans mon pays, l'Équateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Salomon, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Matea (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cette année, nous célébrons également le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de ses observations et à exprimer notre profonde reconnaissance au maire de New York, M. Eric Adams, qui nous a gratifiés de sa présence aujourd'hui.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique souhaite réaffirmer son engagement à lutter contre le racisme sous toutes ses formes. Malheureusement, nous n'avons pas atteint les objectifs de pleine égalité inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique exprime sa préoccupation face à la montée de la haine, de l'intolérance ethnique et des stéréotypes négatifs fondés sur la religion, la langue, la culture ou la diversité ethnique. Nous devons promouvoir les valeurs de tolérance, accepter les différences entre les personnes et promouvoir une culture de respect de la diversité au sein des sociétés de nos pays et du monde.

Nous invitons la communauté internationale à prendre des mesures concrètes et à faire preuve d'une volonté politique forte, afin de mobiliser tous les efforts aux niveaux national, régional et international et de lutter contre toutes les formes et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée grâce à la coopération, au partenariat et à l'intégration. L'éducation et la sensibilisation aux différentes cultures et religions pourraient jouer un rôle crucial dans la promotion des valeurs de tolérance, d'acceptation et de respect de la diversité. Nous devons nous employer à corriger les malentendus, à lutter contre les stéréotypes négatifs et à promouvoir l'harmonie dans la diversité culturelle, ethnique et religieuse. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique souligne qu'il importe que tous les États ratifient la Convention internationale sur l'élimination de

toutes les formes de discrimination raciale et mettent en œuvre de manière complète et effective ses dispositions.

Pour terminer, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique réaffirme sa ferme détermination et son engagement sans faille à mettre en lumière la lutte pour l'élimination de la discrimination raciale et à ériger ce combat en priorité absolue. Nous invitons tous les pays à prendre des mesures urgentes pour éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et elle voudrait formuler les observations suivantes à titre national.

Nous remercions le Secrétaire général et tous les participants pour leurs déclarations. La Tunisie réaffirme qu'elle condamne toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Nous insistons sur notre engagement à poursuivre la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination. La Tunisie a en effet été pionnière en abolissant officiellement l'esclavage en 1846.

La Tunisie a adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et elle reste déterminée à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban et à respecter la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

Partant de cette position de principe, et afin de renforcer son système national des droits de l'homme pour lutter contre toutes les formes de discrimination raciale, la Tunisie a adopté en 2018 une loi organique relative à l'élimination de la discrimination raciale, laquelle prévoit des sanctions contre les auteurs et des réparations pour toutes les victimes d'agressions verbales ou physiques à caractère raciste. Cette loi envoie un message clair confirmant que le législateur tunisien et la société tunisienne rejettent le racisme et reconnaissent les droits, et elle reconnaît et protège les droits de tous ceux qui sont victimes de racisme. La loi met en exergue ce message sous la forme d'une politique générale et globale qui ne se limite pas au seul cadre législatif.

À la lumière de la faible gouvernance internationale du cyberspace et de l'absence de règles pour son utilisation responsable, les réseaux sociaux sont devenus un terrain fertile pour propager des discours

de haine et alimenter la discrimination raciale et le racisme, sans aucun contrôle ni obligation de rendre des comptes. Nous devons donc redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes et manifestations de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Pour conclure, nous réaffirmons que pour parvenir à un monde juste et équitable, exempt de racisme et de discrimination raciale, nous devons tous consentir des efforts, et ce à tous les niveaux, pour promouvoir les valeurs de tolérance, de solidarité, de justice et de respect de la dignité humaine. Nous devons écouter les victimes de violations des droits de l'homme résultant du racisme, de la discrimination raciale et de l'injustice. Nous devons également donner à ces personnes les moyens d'agir et leur faciliter l'accès à une justice réparatrice, à une protection efficace et à des voies de recours adéquats pour tout préjudice causé par une telle discrimination.

La Tunisie reste attachée à ce message et prend une part effective à tous les efforts et initiatives visant à réaliser l'égalité pour tous, à raviver les droits humains partout dans le monde et à lutter contre toutes les formes de discrimination, de stigmatisation et de discours haineux. Il s'agit d'une constante dans la politique tunisienne et de notre position de principe.

M. Nyamid (Cameroun) : Le Cameroun s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique.

Ma délégation se félicite de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui, malheureusement, est un triste et douloureux rappel que le racisme persiste. Il existe encore dans le monde beaucoup de poches de résistance de personnes convaincues de ce qu'elles sont supérieures à d'autres simplement à cause de la couleur de leur peau, parce qu'elles sont nées d'une certaine race. Dans ce sillage, il est regrettable que des Gouvernements dans le monde continuent à instrumentaliser la peur de l'étranger, y compris du migrant, et la différence de race pour des motifs politiques, foulant ainsi aux pieds les dispositions pertinentes de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui est pourtant sans équivoque lorsqu'elle affirme sans détours que

« toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste

et dangereuse et que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique ».

Le racisme n'est pas inné, il s'acquiert, il s'apprend, et est l'expression de la turpitude et de l'inculture. C'est le lieu de questionner l'éducation au sein des familles, les contenus scolaires et ceux des médias, éléments fondamentaux qui influencent l'esprit et, finalement, la société dans son ensemble. Il est donc fondamental de renforcer l'éducation pour lutter contre ce fléau.

Cela passe aussi par une connaissance de l'histoire et une reconnaissance du rôle de la traite transatlantique des esclaves et de la colonisation dans la persistance actuelle du racisme et de la discrimination raciale. Le Programme d'action de Durban reconnaît l'esclavage, et surtout la traite transatlantique des esclaves, comme un crime contre l'humanité, et reconnaît également que le racisme est une conséquence du colonialisme, dont les effets perpétuent les inégalités et économiques, en Afrique notamment. Il est également souligné dans le Programme d'action que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques sont étroitement liés au racisme et contribuent à entretenir les mentalités et des pratiques racistes qui, à leur tour, aggravent la pauvreté.

Malheureusement, cette reconnaissance faite depuis 20 ans, est très peu traduite dans les faits par des politiques et programmes appropriés. Les pays africains continuent d'attendre que davantage de pays reconnaissent officiellement leur rôle dans l'esclavage et la colonisation. Les peuples d'Afrique attendent de voir que des actes, même symboliques, soient posés pour exprimer sinon des excuses, à tout le moins des regrets, pour l'esclavage et la colonisation, à l'origine de la prospérité actuelle de nombreux pays au détriment de l'Afrique.

Le passé colonial est esclavagiste, hideux et honteux pour certains. Il est douloureux et traumatisant pour d'autres. Il mérite, toutefois, d'être affronté. La lutte contre le racisme et la discrimination raciale exige responsabilité et courage de part et d'autre pour confronter ce passé. Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons résolument combattre le racisme par un enseignement objectif de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation, la reconnaissance du droit au développement, la réforme du système économique et financier international pour promouvoir la lutte contre la pauvreté et le développement de l'Afrique, et envisager sérieusement

la question des réparations. Connaître, reconnaître et assumer les fautes du passé, retrouver dans les réparations le moyen de combler les injustices créées par la traite transatlantique des esclaves et la colonisation, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié par l'éducation, sont les leviers que nous devons actionner pour éradiquer définitivement le racisme et la discrimination raciale de par le monde.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : C'est Martin Luther King Jr. qui disait :

« Bien que nous ayons appris à jouir de la liberté du ciel et à naviguer sans crainte sur les mers, nous n'avons pas appris l'art simple de vivre ensemble en tant que frères et sœurs d'une même famille humaine. Notre abondance ne nous a apporté ni la tranquillité d'âme ni la sérénité de l'esprit. »

Comme cela est vrai. Les membres de l'Assemblée ont bien conscience que, tout au long de l'histoire, le racisme, la xénophobie et la discrimination ont effectivement mis à l'épreuve nos valeurs démocratiques. Les formes contemporaines de discrimination posent des défis majeurs dans notre quête de paix et de stabilité sociale. Les tirades haineuses incessantes, la résurgence du populisme nationaliste et les organisations qui défendent des idéologies basées sur la supériorité raciale ne représentent-elles pas un désastre pour nous tous ? Comment dépasser la rhétorique et aller de l'avant sur ces questions ?

Les propos du défunt Président Mandela viennent alors à l'esprit :

« Personne ne naît en haïssant une autre personne à cause de la couleur de sa peau, de ses origines ou de sa religion. La haine s'apprend. Et si l'on peut apprendre à haïr, on peut aussi apprendre à aimer, car l'amour naît plus naturellement dans le cœur humain que son contraire. »

Nous devons tout faire pour appliquer cette perle de sagesse dans nos vies. Il nous incombe donc à tous aujourd'hui d'examiner les avancées réalisées jusqu'à présent en ce qui concerne l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Ma délégation est convaincue qu'il faut accorder la plus haute priorité à cette question, qui constitue l'une des activités de base de l'Assemblée générale.

Comme le stipulent la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration et le Programme d'action de Durban, qui ont été à la fois historiques et visionnaires, toutes les nations ont le devoir de faciliter et d'assurer l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'environnement en vue d'éliminer totalement et véritablement le racisme et la discrimination raciale. Dans ce contexte, la Déclaration de Durban doit être considérée comme un début et non comme une fin, car elle est cruciale pour répondre aux espoirs et aux aspirations de ceux qui continuent à souffrir de discrimination dans le monde entier. Sri Lanka réaffirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, comme cela a été répété à de nombreuses reprises ce matin. Dans notre constitution, le chapitre relatif aux droits fondamentaux apporte des garanties contre la discrimination des personnes, au paragraphe 2 de l'article 12. À cet égard, nous sommes donc d'avis que toute forme de discrimination ou doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement répréhensible et socialement injuste et destructrice. Sri Lanka note également que des plateformes Internet et des technologies numériques sont utilisées pour faire la promotion du racisme et de la xénophobie et collecter des fonds à ces fins, ce qui ne saurait être toléré.

Pour faire face aux effets socioéconomiques de la pandémie, le Gouvernement sri-lankais a adopté une approche inclusive, non discriminatoire et holistique, et a reconnu l'importance primordiale de subvenir aux besoins, de préserver la santé et d'assurer la sécurité non seulement de ses propres ressortissants, mais aussi des ressortissants étrangers vivant sur son territoire.

Le Gouvernement sri-lankais reste déterminé à bâtir une société où les droits de toutes les communautés sont garantis et où leur sûreté et leur sécurité sont assurées, une société où la dignité humaine est valorisée et la vie publique prend la forme d'une égalité de traitement pour chaque personne, indépendamment de sa religion, de son appartenance ethnique ou de sa race. C'est pourquoi Sri Lanka envisage pour l'avenir une transformation inclusive afin de devenir une nation de développement durable pour tous ceux qui y vivent, qui reconnaît comme essentielles une application renforcée de la loi et la protection des droits.

Je conclurai en citant les propos du Président Obama sur nos responsabilités en tant que membres d'une même famille humaine :

« Aucun changement ne se produira si nous attendons une autre personne ou un autre moment.

Nous sommes ceux que nous attendions. Nous sommes le changement que nous recherchons. »

Faisons donc entendre nos voix en faveur d'un monde sans racisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège se réjouit de participer à cette séance commémorative visant à marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et saisit cette occasion pour rappeler sa ferme condamnation du racisme et de la discrimination raciale.

Le racisme repose sur la croyance faussée qu'une personne est supérieure à une autre, ce qui contredit totalement le principe fondamental selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Malgré l'engagement que la communauté internationale a pris pour l'éradiquer, le racisme continue de réapparaître. Il se comporte comme un virus qui mute rapidement et qui, au lieu de disparaître, se cache et reste aux aguets. Des cas de racisme continuent d'affliger nos sociétés, entraînant ce que le pape François a appelé « une crise des relations humaines ».

Cette crise se déroule à différents niveaux. À première vue, le racisme se manifeste par des actions discriminatoires fondées sur l'hypothèse erronée d'une supériorité raciale. Le racisme flagrant est souvent identifié et condamné. Les gouvernements sont invités à promulguer des lois pour traiter de ces situations. Cependant, plus en profondeur, des préjugés raciaux peuvent être ancrés dans toutes les composantes de la société. Ce racisme est sans doute moins évident ; mais il existe malgré tout. Il est présent dans les inégalités qui sont entretenues et utilisées, parfois même à un niveau institutionnel, pour défavoriser et nuire à certaines personnes uniquement sur la base de leur race. De ce point de vue, il est possible de lutter efficacement contre la crise des relations humaines résultant des préjugés raciaux en promouvant une culture de rencontre, de solidarité et d'authentique fraternité humaine.

Une telle culture ne se limite pas au fait de vivre ensemble et se tolérer les uns les autres. Elle implique plutôt d'avoir la passion de rencontrer les autres, de rechercher des points de contact, de construire des ponts et de concevoir un projet qui inclut tout le monde. La construction d'une telle culture suppose de reconnaître le point de vue singulier et la contribution

inestimable que chaque personne apporte à la société. Chaque personne possède, dans sa manière d'être, une richesse et une perfection particulières, enracinées dans sa dignité inhérente, sans distinction de race. Seule la reconnaissance de la dignité humaine permet à chacun et à chaque société de se développer, individuellement et collectivement. Pour stimuler ce développement, il convient notamment d'assurer les conditions d'une égalité des chances entre les hommes et les femmes et de garantir l'égalité objective entre tous les êtres humains.

Le Saint-Siège tient également à exprimer sa préoccupation face au racisme et aux préjugés raciaux dont sont parfois victimes les migrants et les réfugiés. Beaucoup espèrent trouver de nouvelles perspectives d'avenir pour eux-mêmes et leurs familles en fuyant la guerre, les persécutions et les catastrophes naturelles.

À cet égard, un changement de mentalité s'impose de la part de tout le monde en ce qui concerne les migrants et les réfugiés. Au lieu d'être sur la défensive et d'avoir peur, il faut plutôt adopter une attitude fondée sur la culture de la rencontre, la seule culture qui peut nous permettre de bâtir un monde meilleur, plus juste et plus fraternel.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre de cette séance commémorative. L'Assemblée a achevé sa séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.